

Conditions Générales de Prestations de Services (CGPS)

1 – PARTIES AU CONTRAT

Le terme « Client » désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de Monsieur Karl SOUPRAYEN pour toute création et réalisation de prestations de services Le terme « Prestataire » désigne Monsieur Karl SOUPRAYEN, infographiste 3D indépendant.

2 – GÉNÉRALITÉS

Toute commande de prestations passée par le Client au Prestataire implique l'acceptation et l'application pleine et entière des présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions émanant du Client et sur tout autre document non expressément acceptés par le Prestataire.

Les présentes conditions générales se substituent aux précédentes conditions générales de prestations de services du Prestataire. Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours.

3 – DEVIS / COMMANDE

3.1 Toute demande de prestations fait l'objet d'un devis établi par le Prestataire. Toute demande de prestations, même en l'absence d'un devis préalable, est soumise aux présentes conditions générales. Les prix stipulés sur le devis sont valables un mois à partir de la date d'émission de celui-ci. Ceux-ci restent fermes et non révisables si la commande intervient dans ce délai.

3.2 La commande est ferme et irrévocable pour le Client dès réception par le Prestataire du devis signé. Une commande est définitivement acceptée par le Prestataire après confirmation écrite de sa part ou, à défaut d'une telle confirmation, au moment de la remise au Client des premiers livrables ou, à défaut de livrables, au commencement d'exécution des prestations.

3.3 Une commande ne peut être modifiée à la demande du Client que sous réserve d'avoir été formulée par écrit et de la confirmation écrite préalable du Prestataire. Si les modifications demandées par le Client impliquent une modification du prix de la commande et/ou du délai d'exécution des prestations et de remise des éventuels livrables, un devis rectificatif sera établi par le Prestataire. Toute demande de prestation supplémentaire du Client non comprise dans la commande fera l'objet d'un devis complémentaire soumis à l'accord du Client, précisant notamment l'impact de ces travaux supplémentaires sur le prix total de la commande et le délai d'exécution des prestations.

3.4 Sauf accord préalable écrit du Prestataire, le Client ne peut annuler tout ou partie de sa commande. La demande d'annulation doit être adressée par écrit au Prestataire. En cas d'annulation de la commande par le Client, les acomptes éventuellement versés resteront acquis au Prestataire et le Client devra verser une indemnité correspondant à 70% du montant hors taxe de la commande annulée, déduction faite le cas échéant du montant de l'acompte déjà versé. Les fichiers et données sources créés et utilisés par le Prestataire pour l'exécution de la commande annulée par le Client restent la propriété exclusive du Prestataire à moins que les parties ne conviennent, par acte séparé, de la cession, au profit du Client, des droits sur ces fichiers et données et des conditions notamment financières de cette cession.

4 – EXECUTION DES PRESTATIONS

4.1 Les travaux débiteront lorsque tous les documents (notamment graphiques et textuels) nécessaires à la bonne réalisation des prestations seront à la disposition du Prestataire.

4.2 Les délais et planning d'exécution des Prestations figurant dans le devis sont donnés à titre indicatif. Leur non-respect ne peut donner lieu à annulation de commande, refus des prestations et des livrables ou à indemnisation par le Prestataire. Le Prestataire s'engage à informer de manière régulière le Client de l'avancée de la réalisation des prestations.

4.3 Afin de faciliter l'exécution des prestations, le Client s'engage à :

- établir un cahier des charges détaillé. Toute modification du cahier des charges vaudra modification de la commande et sera régie par les dispositions de l'article 3.3 des présentes conditions générales ;
- remettre au Prestataire le devis (daté, signé, tamponné et avec la mention manuscrite « Bon pour accord ») ;

- fournir tous les éléments documentaires, graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation des prestations (notamment dans les bons formats exploitables en fonction des supports visés) ;
- collaborer activement à la réalisation des prestations en apportant au Prestataire, dans les délais utiles, toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations et en procédant, en temps utiles, aux validations demandées par le Prestataire.

4.4 Le Prestataire se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie de l'exécution des prestations commandées au prestataire de son choix.

5 – PRIX / FACTURATION / PAIEMENT

Le prix des prestations figure dans le devis et est exprimé en Euros.

(À titre d'information, le client est tenu de verser en sus une contribution de 1,10% du montant HT de la rémunération artistique à la MDA, 60 rue du Faubourg-Poissonnière – 75484 Paris Cedex 10)

Le versement d'un acompte à la commande peut être demandé par le Prestataire. Sauf stipulation contraire du Devis, les prestations sont facturées à la remise du dernier livrable. Aucune contestation des factures du Prestataire ne pourra être acceptée au-delà d'un délai de 15 jours suivant leur émission.

Les factures sont payables en euros, au nom de Monsieur Karl SOUPRAYEN, par chèque ou virement, au plus tard 30 jours nets à compter de la date de leur émission. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

Tout retard de paiement entrainera de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire, l'application de pénalités de retard au taux de refinancement de la Banque centrale européenne augmenté de 10 points de pourcentage, ainsi qu'une indemnité pour frais de recouvrement de 40 euros, sans préjudice des intérêts de retard et des autres frais de recouvrement supportés par le Prestataire, qui seront facturés au client sur présentation de justificatifs.

En cas de défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, le Prestataire se réserve le droit, sans mise en demeure préalable, et sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés (i) de constater la résiliation immédiate de la commande en cours et, le cas échéant, de toutes les autres commandes du Client, (ii) d'exiger le paiement immédiat de toutes sommes lui restant dues et/ou (iii) de suspendre l'exécution de toutes commandes en cours.

6 – RESERVE DE PROPRIETE

Le Prestataire se réserve la propriété des prestations et de chacun de ses éléments y compris les éventuels livrables et éléments immatériels et ce jusqu'à leur complet paiement, qui s'entend du règlement effectif sur le compte bancaire du Prestataire du prix, des frais, intérêts, pénalités et indemnités éventuels.

Le défaut de paiement d'une seule échéance autorise le Prestataire à obtenir la restitution des prestations, de chacun de ses éléments constitutifs y compris les livrables et les éléments immatériels.

7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout élément et contenu fourni par le Client aux fins d'exécution des prestations commandées reste sa propriété exclusive. Il déclare disposer de tous les droits notamment de propriété intellectuelle et/ou autorisations nécessaires sur ces éléments et garantit le Prestataire contre toute réclamation, demande, action éventuelles des tiers au titre notamment de la violation de leur droit de propriété intellectuelle sur l'un quelconque de ces éléments (textes, noms, images, logos, contenus, photos, vidéos, fichiers, bases de données, logiciels, modèles, graphiques, etc).

Les droits de propriété intellectuelle sur les livrables remis par le Prestataire au Client sont transférés au Client lors du complément paiement du prix de la commande, en ce compris, les éventuels frais, intérêts, pénalités et accessoires. Sous réserve de l'accord préalable du Client, le Prestataire pourra reproduire et diffuser sur tout support de son choix les plans, dessins, créations et tout autre livrable aux fins de communication et de promotion de son activité et de ses compétences.

Le Prestataire conserve la propriété exclusive des droits sur les fichiers de production et les sources utilisés dans le cadre de l'exécution des prestations.

8 - RESPONSABILITES

Le Prestataire s'engage dans le cadre d'une obligation de moyens, à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à l'exécution des prestations commandées, conformément aux usages de la profession et des règles de l'art. Le Prestataire ne garantit en aucun cas le Client de l'éventuel retour sur investissement espéré par le Client du fait des prestations commandées.

La responsabilité du Prestataire est expressément exclue en cas de faute, violation ou manquement du client à ses obligations visées dans les présentes conditions générales, en cas de force majeure en application de l'article 9 des présentes conditions générales et en cas de dommages directs ou indirects subis par le Client du fait d'une interruption ou ralentissement des

réseaux ou d'Internet. En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité du Prestataire serait engagée, le montant des réparations du au titre des dommages directs et indirects, coûts, frais et autres préjudices subis par le Client ou les tiers, sera limité au prix effectivement payé par le Client au titre des Prestations concernées.

9 – FORCE MAJEURE

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable en cas de manquement à ses obligations résultant d'un évènement constitutif de force majeure, telle que définie par la loi et la jurisprudence. D'un commun accord, sont considérés par les parties comme cas de force majeure le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement, les tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, les dysfonctionnements et l'arrêt des réseaux de télécommunication et notamment tous les réseau accessibles par Internet.

En cas d'impossibilité de respecter tout ou partie de ses obligations du fait d'un cas de force majeure, le Prestataire en informera le Client dans les meilleurs délais. Le Prestataire pourra alors, selon les circonstances, soit annuler la commande, soit en suspendre et/ou retarder l'exécution sans que le Client ne puisse réclamer une quelconque indemnisation à ce titre.

10 – CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à conserver confidentiels l'ensemble des informations et documents, notamment commerciaux, techniques, intellectuels, comptables et financiers, relatifs à l'autre partie et/ou aux prestations confiées, dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de leurs relations contractuelles. Par dérogation à cette obligation de confidentialité, en acceptant les présentes conditions générales, le Client autorise expressément le Prestataire à le citer comme référence commerciale sur ses supports publicitaires et de communication et à apposer son nom, sa marque et son logo sur ses brochures, sa documentation commerciale et sur son site Internet.

11 - CESSION

Le Client s'interdit de céder ou transférer, sous quelque forme que ce soit, ses droits et obligations au titre de la commande et des présentes conditions générales sans l'accord préalable et écrit du Prestataire.

12 - NULLITE

Dans le cas où l'une des stipulations des présentes conditions générales serait réputée nulle ou inapplicable, les autres stipulations des présentes conditions générales demeureront applicables dans leur intégralité.

13 – REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions générales et les commandes conclues en application sont soumises à la loi française.

Tous litiges auxquels les présentes conditions générales et les commandes en application pourraient donner lieu, concernant leur validité, interprétation, exécution, résiliation, conséquences et suites, que les Parties ne seraient pas parvenues à résoudre à l'amiable, seront soumis au Tribunal compétent du domicile du Prestataire, y compris en cas de référé, pluralité de défendeurs, demande incident et appel en garantie.